



## Application du RID 2023

Le Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID), édition 2023, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Comme pour chaque publication d'une nouvelle édition du RID, une période de transition de six mois est accordée aux utilisateurs, pendant laquelle l'ancienne édition peut encore être appliquée. Cette période de transition prend fin au 30 juin 2023. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, seule l'édition 2023 doit être appliquée.

Publié dans les trois langues de travail de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF), le RID 2023 peut être consulté sur le site Internet de l'Organisation : [français](#), [allemand](#), [anglais](#). Les versions anglaise et française sont aussi imprimées par deux maisons d'édition, dont les coordonnées sont disponibles sur le site Internet de l'OTIF.

Une version russe sera mise en ligne dans le courant de l'année 2023.

